



# AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Nathalie GRANIER**

**ENTRE, D'UNE PART :**

**La commune de CABRIÈS**

Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES

Dénommé(e) ci-après : « la Commune »,

**ET, D'AUTRE PART :**

**Madame Nathalie GRANIER**

La Couronne,  
Chemin des Auffans  
13500 MARTIGUES

Prise en la personne de Nathalie GRANIER, agissant en application de ses statuts, et dénommée ci-après : « le cocontractant ».

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**PREAMBULE**

Par convention du 03 juin 2022 : Madame Nathalie GRANIER a été autorisée à occuper temporairement un espace du domaine public de 3 mètres linéaires 2 jours par semaine lors des marchés hebdomadaires de Cabriès et Calas.

Convention .....  .....

**Avenant de modification rétroactif :**

Depuis le 03 juin 2022, Madame Nathalie GRANIER occupe le domaine public avec un étal de vente de 4 mètres linéaires 2 fois par semaine, avec une consommation systématique de fluides.

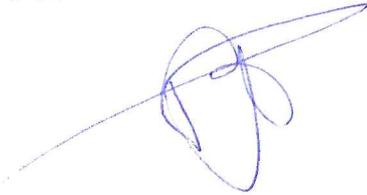
Il est, de fait, conclu l'avenant suivant :

A la convention susvisée du 03 juin 2022 : les mots « un étal de 3 M.L » dans l'article 5 sont remplacés par « un étal de 4 M.L ».

Fait à Cabriès, le 02/01/2023

En trois exemplaires originaux,

Pour le cocontractant, Mme GRANIER



Pour la Commune,  
Amapola VENTRON  
Maire de Cabriès



Convention ..... 